LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Égalité des genres
et de la Diversité

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Février 2024

Introduction 3
I. Budget du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes 4
II. Organes de consultation et de collaboration du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes (MEGA) 6
A. Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes (CI) 6
B. Comité du Travail Féminin (CTF) 6
C. Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence 6
D. Comité des actions positives 7
E. Réseau des délégués à l'égalité dans la Fonction publique 8
F. Réseau des délégué-e-s à l'égalité du personnel communal 8
III. Représentation du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes dans les organes gouvernementaux 10
IV. Activités du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes au niveau national 12
A. Le domaine de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes 12
1. Plan d'égalité 12
2. Politique communale d'égalité entre les femmes et les hommes 12
3. Formations 15
4. Education 16
5. Emploi 18
6. Domaine social 19
7. Sensibilisation et information 20
8. Nouveau site web 23
B. Activités législatives et réglementaires 24
C. Activités conventionnées par le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes dans le domaine social et autres 26
1. Services d'accueil stationnaires pour filles, femmes et femmes avec enfants respectivement pour hommes avec ou sans enfants 27
2. Garderies internes 28
3. Centres de consultation 28
4. Service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD) 29
5. Centre parental 29
6. Service prenant en charge les auteur-e-s de violence domestique 30
7. Service d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains 30
D. Manifestations et publications 30
1. Manifestations organisées ou co-organisées par le MEGA 30
2. Manifestations patronnées par le MEGA 37
3. Publications 39
E. Observatoire de l'Égalité 41
V. Activités du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes au niveau européen et international 43
A. CSW ONU 43
B. Réunions du groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre (High Level Group) 43
C. Comité Consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes 44
D. Conseil de l'Europe 45
E. Conférences 46

Introduction

La thématique de l'égalité reste une priorité politique pour le nouveau gouvernement issu des élections législatives du 8 octobre 2023.

Les compétences de l'ancien ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes (MEGA) ont été élargies pour y inclure désormais les volets de la diversité et de l'égalité des personnes LGBTIQ+.

Je tiens à remercier ma prédécesseure Madame Taina Bofferding pour son engagement et ses initiatives en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pendant la période législative 2018-2023.

Le bilan des projets et actions réalisés ainsi que le détail des activités de l'année écoulée, qui peut être consulté dans le présent document, confirment ma motivation à relever les nouveaux défis politiques en matière d'égalité des genres et de diversité.

L'égalité de tous les êtres humains me tient à cœur et constituera une priorité d'action dans chacune de mes fonctions.

Les politiques d'égalité englobent toutes les identités de genre et orientations sexuelles : le changement de dénomination du MEGA doit ainsi aller de pair avec des politiques d'égalité plus inclusives et plus diverses.

Pour mettre en œuvre cet objectif, entre autres,

- le plan d'action national en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes va être adapté
- le plan d'action national LGBTI va être adapté
- une stratégie nationale contre toutes les formes de violences basées sur le genre sera élaborée
- les partenariats avec les communes, les entreprises privées et la société civile seront multipliés
- les actions de sensibilisation contre les stéréotypes de genre seront maintenues, surtout auprès des jeunes
- des campagnes de communication informeront le grand public sur les thèmes de l'égalité et de la diversité.

Il est évident que des progrès durables ne pourront être réalisés qu'en étroite coopération avec une multitude d'actrices et d'acteurs du terrain, que je m'empresserai de rencontrer dans les semaines et mois à venir.

Mettons fin aux discriminations, aux violences basées sur le genre et au sexisme !
Faisons de l'égalité et de la diversité une évidence dans nos manières de penser et d'agir !

Yuriko Backes
Ministre de l'Egalité des genres et la Diversité

I. Budget du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Le budget du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (MEGA) pour 2023 s'est élevé à 24.418.395.- Euros, ce qui représente 0,09% du budget des dépenses courantes de l'Etat luxembourgeois.

Les différents articles ont été ventilés comme suit :

Indemnités pour services extraordinaires	2.360
Indemnités pour services de tiers	1.485
Frais de route et de séjour, frais de déménagement	40.650
Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.800
Frais d'experts et d'études	415.500
Frais d'experts et d'études du programme « Actions positives » et préparation des élections	375.000
Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	72.000
Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ; dépenses diverses	28.500
Frais d'exploitation et frais administratifs	47.000
Entretien et exploitation d'immeubles	16.900
Frais de l'Observatoire de l'Egalité	146.898
Campagne médiatique promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes	368.000
Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes	100
Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des bureaux de consultations du secteur conventionné	20.218.063

Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	354.873
Participation financière de l'Etat à des projets mis en œuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes	100
Participation financière de l'Etat à des actions des organisations Non étatiques œuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	90.000
Subsides à des organismes œuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national	20.000
Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi	60.000
Participation financière de l'Etat à des projets en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal.	120.000
Organisation d'un concours récompensant les meilleures pratiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur communal	30.000

De loin la plus grande dépense, 82,79 % des crédits budgétaires du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (MEGA), a été destinée aux frais de fonctionnement de structures d'accueil et de centres de consultation.

En raison de l'importance de la masse salariale dans ces frais de fonctionnement et l'adaptation régulière de celle-ci notamment aux coûts de la vie, les crédits en question sont en augmentation constante.

La prise en considération des demandes de postes de personnel supplémentaire est réduite au minimum et tient compte des besoins.

La préparation des élections pour sensibiliser surtout le « sexe sous-représenté » a été attribuée au MEGA.

En ce qui concerne les crédits budgétaires propres au MEGA, ils respectent les lignes fixées par la circulaire budgétaire et sont, pour leur grande majorité, destinés à soutenir les priorités politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

II. Organes de consultation et de collaboration du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes (MEGA)

A. Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes (CI)

L'une des missions du Comité interministériel étant le suivi de la mise en œuvre du Plan d'égalité entre les femmes et les hommes, les membres ont été invités à présenter leurs contributions et remarques éventuelles au rapport intermédiaire de mise en œuvre du Plan prévu pour 2023.

Par ailleurs, ils ont été invités à intégrer la dimension du genre dans leur travail quotidien et à partager avec les autres membres du Comité d'éventuelles bonnes pratiques dans ce contexte.

B. Comité du Travail Féminin (CTF)

Dans l'attente de l'adoption par la Chambre des Députés du projet de loi n° 8139, le Comité du travail féminin ne s'est pas réuni au cours de l'année 2023.

Le Conseil supérieur de l'égalité, à créer, remplacera le Comité du travail féminin (CTF) datant de 1984, en étendant les missions de cet organe consultatif à l'égalité entre les genres, d'une part, et à l'égalité dans tous les domaines de la vie, d'autre part. Cette réforme est prévue dans le Plan d'action national du gouvernement pour une égalité entre les femmes et les hommes et tient compte des évolutions de la société et de leur impact sur les défis se posant aux politiques d'égalité.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis en date du 28 novembre 2023 et le projet de loi en question sera discuté sous peu dans la Commission parlementaire compétente.

C. Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence

Créé par règlement grand-ducal du 24 novembre 2003, le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence est un organe consultatif. Le Comité centralise et étudie les statistiques visées à l'article III de la loi modifiée du 8 septembre 2003 sur la violence domestique et examine en outre la mise en œuvre ainsi que les problèmes d'application pratique de la loi. Le Comité assume ainsi un rôle indispensable de forum de discussion entre les différents acteurs concernés en vue d'une meilleure coopération dans cette matière sensible.

Le Comité est composé des représentant-e-s du Ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes, du Ministère de la Justice, du Ministère de la Sécurité intérieure, de la Police, du Parquet du Tribunal d'Arrondissement Luxembourg, du Parquet du Tribunal d'Arrondissement Diekirch, du Service d'assistance aux victimes de violence domestique, d'Alternatives - Centre de consultation pour enfants et adolescents victimes de violence, et du Service d'aide aux auteurs de violence domestique.

Au cours de l'année 2023, le Comité s'est réuni à deux reprises : le 26 janvier 2023 et le 20 avril 2023.

Lors de sa réunion du 26 janvier 2023, le Comité a eu un échange sur la collecte des statistiques, la procédure d'adoption du rapport et un échange sur les recommandations du Comité de coopération au Gouvernement à intégrer dans le rapport annuel de 2023.

Outre à ces échanges, le Comité a discuté la problématique des auteurs récidives, des auteurs potentiels et expulsés non contactables et ou non vus et s'est penché sur l'adaptation de différents outils et supports d'information, dont la fiche infodroit, la feuille d'information remise aux parties concernées par la situation de violence domestique par la police lors d'une intervention et la feuille d'information pour la personne expulsée et celle pour la personne protégée.

Lors de sa réunion du 26 avril 2023, le Comité a fait un débriefing de la matinée « 20 ans de la loi modifiée sur la violence domestique » et a discuté les réflexions faites lors de table ronde « Les récidivistes : Un défi dans la lutte contre la violence domestique » pour identifier des pistes pour renforcer davantage le dispositif de prise en charge des auteurs et victimes de violence domestique.

Le Comité a aussi eu une présentation de deux nouveaux outils pédagogiques de prévention de la violence domestique lancés par le service Alternative de la Fondation ProFamilia, notamment sur le livre de sensibilisation sur la violence domestique pour enfants « Kiwazu - ein Chamäleon voller Ideen » et le guide à l'attention des parents et des professionnels « Violence domestique - le regard sur les enfants ».

D. Comité des Actions Positives

Le Comité des Actions Positives a été créé par un règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 dans le cadre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du Plan d'action national en faveur de l'emploi 1998.

Composé de personnes représentant la chambre des métiers et la chambre des salariés ainsi que de différents ministères et administrations, le Comité des Actions Positives est chargé d'émettre un avis sur tout projet d'Actions Positives.

En 2023, le Comité des Actions Positives s'est réuni une seule fois, à savoir le 24 octobre 2023.

Suite à la présentation de leur plan d'action en octobre par Clearstream Banking SA, SRB Lux (Cocottes), KPMG et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) les projets d'Actions Positives des quatre entreprises ont été avisés favorablement par le comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de deux ans a été accordé à celles-ci, en même temps qu'une subvention financière pour la mise en œuvre de leur projet d'Actions Positives.

Cargolux a reporté la présentation du plan d'action en 2024.

Ils restent cependant quelques entreprises qui sont dans le processus de rédiger leur plan d'action ; voire de commencer l'étude constituant la base du programme. Ces entreprises présenteront leurs plans d'actions d'ici le troisième trimestre 2024. A savoir : Elvinger, Hoss, Prussen ; Luxembourg Stock Exchange ; Société Européenne des Satellites (SES).

Raiffeisen s'est engagé dans une démarche de re-labélisation.

E. Réseau des délégué-e-s à l'égalité dans la Fonction publique

En date du 7 juillet 2023, la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes Taina Bofferding avait convié les délégué-e-s à l'égalité du secteur public étatique et communal (DEG) à la présentation d'un nouvel outil d'information et d'échange mis à leur disposition pour le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes (MEGA).

Cet événement marquait une première, réunissant les représentant-e-s du secteur communal et du secteur public autour d'une même table, après une période de silence significative.

Lors de cette rencontre particulière, la ministre a exprimé sa gratitude envers les délégué-e-s pour leur engagement soutenu en faveur de la promotion de l'égalité des genres à tous les niveaux. Elle a souligné l'impact positif de leur travail, qui a conduit à des avancées significatives dans la lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le genre.

Un moment clé de cette réunion a été la présentation d'un outil novateur sous la forme d'un site internet, créé par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (MEGA). Cet outil vise à faciliter l'information et l'échange entre les délégué-e-s, ouvrant ainsi la voie à une fédération plus étroite et efficace dans le futur. La ministre a partagé avec enthousiasme la vision de cet outil comme un moyen de renforcer la collaboration et de favoriser une action collective pour l'égalité des genres.

F. Réseau des délégué-e-s à l'égalité du personnel communal

Outre ses fonctions de prestataire de services publics aux résident-e-s, chaque commune est aussi un employeur et doit assumer ses responsabilités sociales vis-à-vis de ses employé-e-s. Ainsi, les responsables politiques doivent veiller à respecter l'égalité de traitement, en assurant notamment que les femmes et les hommes aient les mêmes conditions de promotion et d'accès à des postes de décision. En plus de sa gestion de la structure des effectifs, il faut que la commune permette à ses agent-e-s de concilier vie privée et professionnelle, carrière et éducation des enfants ou soins de personnes dépendantes. Étant une valeur fondamentale, l'égalité de traitement n'améliore non seulement le bien-être des agent-e-s d'une commune, mais favorise également la fourniture de services de meilleure qualité.

Au niveau interne, ce sont particulièrement les délégué-e-s à l'égalité du personnel qui peuvent exercer une grande influence sur le bien-être de leurs collègues sur le lieu de travail, en promouvant le traitement des femmes et des hommes à un pied d'égalité, notamment aux niveaux de l'accès à l'emploi, de la formation professionnelle et des conditions de travail. De plus, les délégué-e-s sont en charge d'arbitrer des conflits internes et d'être toujours à l'écoute des doléances de leurs collègues.

Nomination et mise en réseau

La désignation d'une personne déléguée à l'égalité du personnel communal est ancrée dans le règlement grand-ducal du 11 septembre 2006[1], fixant à la fois les modalités de désignation, ainsi que les droits et les devoirs des délégué-e-s à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des

[1] Règlement grand-ducal du 11 septembre 2006 fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégués à l'égalité entre femmes et hommes au sein des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, Mémorial A, N° 177 du 5 octobre 2006.

communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes. Le ou la délégué-e est nommé-e par le conseil communal parmi les agent-e-s ayant posé leur candidature. À défaut d'une candidature, le conseil communal détermine une personne parmi le personnel remplissant les conditions de nomination requises.

Ayant reconnu l'utilité d'une collaboration entre et avec les délégué-e-s à l'égalité du personnel communal, leur mise en réseau est considérée comme un des piliers du programme ministériel, visant à renforcer l'égalité des genres à tous les niveaux dans les communes.

Nouveau site web – une plateforme d'échange pour les délégué-e-s à l'égalité à la fois des communes et de la Fonction publique

Depuis longtemps, les délégué-e-s à l'égalité souhaitaient pouvoir échanger leurs points de vue tout au long de l'année, en plus des réunions annuelles, et se proposer mutuellement des solutions à des problèmes spécifiques. En juillet 2023, le ministère a enfin pu réaliser ce souhait, avec le lancement d'un nouveau site web spécialement conçu pour les délégué-e-s à l'égalité des communes et de la Fonction publique. Outre une bibliothèque en ligne avec des documents utiles, une base de données avec les coordonnées de tou-t-e-s les délégué-e-s enregistré-e-s, le cœur du site est un forum interactif, où chacun-e peut partager ses questions et réponses, et s'échanger ainsi tout au long de l'année.

III. Représentation du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes dans les organes gouvernementaux

En 2023, le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes a été représenté dans les organes suivants :

- Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes (présidence)
- Comité interministériel à la Jeunesse, Enfance et Droits de l'Enfant
- Comité interministériel de l'intégration
- Comité interministériel de coordination de la politique européenne
- Comité interministériel pour la coopération au développement
- Comité interministériel « Inclusion numérique »
- « Groupe Mondorf » – chargés des relations publiques des départements ministériels
- Comité à la simplification administrative
- Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence (présidence)
- Comité de sélection du Fonds Asile, Migration et Intégration (AMIF)
- Comité de suivi de la lutte contre la traite des êtres humains
- Comité des Actions Positives
- Comité du Travail Féminin
- Commission d'Harmonisation et la Commission paritaire instituées dans le cadre de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines sociaux, familiaux et thérapeutiques
- Commission interdépartementale du développement durable
- Commission interministérielle de l'informatique
- Conseil supérieur de la Protection nationale
- Comité interministériel pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et du Plan d'action « Handicap »
- Comité interministériel Santé affective et sexuelle
- Comité interministériel CESAS
- Comité pour l'éducation du développement durable (CIEDD)
- Réseau des délégués à l'égalité dans la Fonction publique (présidence)
- Comité interministériel des droits de l'Homme
- Plate-forme Prostitution (présidence)
- Comité permanent du travail et de l'emploi
- Forum de orientation
- High Level Gender Mainstreaming
- Commission de l'Egalité de genre du Conseil de l'Europe (présidence en 2023)
- Groupe de Travail BENELUX
- Groupe de travail « Loi à l'archivage »
- Comité de coordination interministérielle pour la coopération transfrontalière
- Comité Inspiring Luxembourg
- Groupe de travail Haut Comité PME
- Comité des Parties à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe
- Comité interministériel assistant le Commissaire à la langue luxembourgeoise
- Comité de sélection LEADER 2023-2029
- Comité de Suivi du Plan Stratégique National (PSN) et de Coordination du Réseau National de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027

- Projet « Renforcer le suivi et l'évaluation des droits de l'enfant et établir un mécanisme durable de consultation des parties prenantes au Luxembourg », groupe de travail sur les indicateurs
- Groupe de travail interministériel de l'inclusion numérique, coordonné par le ministère de la Digitalisation

IV. Activités du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes au niveau national

A. Le domaine de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

1. Plan d'égalité

Le Plan d'action national pour une égalité entre les femmes et les hommes, approuvé par le Gouvernement en juillet 2020, a fait l'objet d'une première évaluation en 2022.

Le premier rapport intermédiaire, qui arrête l'état des lieux des mesures du plan fin 2022, peut être consulté sous https://mega.public.lu/fr/publications/publications-ministere/2023/rapport-intermediaire.html.

Le résultat de l'évaluation fut majoritairement positif et encourageant au vu du nombre de mesures réalisées :

- 26 mesures réalisées
- 20 mesures en cours de réalisation ou actions continues
- 2 mesures à démarrer (gouvernance dans l'éducation, individualisation de la fiscalité).

En mai 2023, le MEGA a adressé un courrier à tous les partenaires associés à l'élaboration du Plan, leur demandant de faire part de leurs réflexions par rapport aux principaux défis en matière des politiques d'égalité ainsi qu'aux instruments à mettre en œuvre pour accélérer l'évolution vers une société égalitaire.

Ces contributions serviront de base aux adaptations du Plan à préparer dans les mois à venir.

2. Politique communale d'égalité entre les femmes et les hommes

Depuis la création du ministère en 1995, le rôle des communes en tant qu'acteurs prioritaires a été mis en valeur de manière continue. Dans cette tradition, le programme gouvernemental 2018-2023 a reconfirmé l'importance du rôle des communes pour mettre en œuvre l'égalité de traitement des sexes au niveau local – une priorité gouvernementale qui s'est traduite en 2019 par la création d'un nouveau département au sein du ministère, intitulé « Égalité dans les communes ».

En ligne avec les principes de la dimension de genre et l'aspect transversal de la thématique, le département en question a mis en place un service de conseil personnalisé aux communes, en phase avec leurs besoins réels. En partant de ce principe, le ministère soutient un renforcement du caractère participatif non seulement des communes, mais aussi de tous les partenaires et d'autres acteurs locaux et consultants.

En 2023, les travaux du département « Égalité dans les communes » se sont traduits comme suit :

La convention de collaboration « MEGA+ » pour les communes

Depuis 2022, le ministère propose aux communes le programme de collaboration « MEGA+ ».
Avec ce programme, le ministère offre une convention sur mesure, réglant la collaboration avec une commune. Il existe trois niveaux de convention, dépendant de l'intensité de l'engagement

d'une commune : Ainsi par exemple, une commune peut soit réaliser une ou plusieurs activités promouvant l'égalité des sexes, soit même élaborer un plan d'action local à l'égalité, définissant ses activités sur un plan pluriannuel. Dans un catalogue de « bonnes pratiques » qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres municipalités, une commune peut choisir une activité qui correspond à ses priorités actuelles et qui traite le champ d'activités dans lequel la commune voudrait promouvoir l'égalité des sexes.

La convention couvre toujours une année civile, dans l'objectif de déterminer, ensemble avec la commune signataire, au début de chaque année de nouvelles activités qui pourraient être réalisées sur le plan local.

Depuis 2006, une commune peut signer la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*, en vue de planifier la conception d'une politique à l'égalité proactive sur le plan local. Pour les communes débutantes, considérant les exigences de la Charte européenne comme trop complexes, la convention « MEGA+ » se révèle d'une bonne alternative, comme elle permet aux communes de commencer à développer leur politique à l'égalité à leur propre rythme. Ultérieurement, les communes signataires d'une convention « MEGA+ » pourront toujours adhérer à la Charte européenne, comme les activités réalisées sous l'égide du ministère coïncident parfaitement avec les articles et les recommandations prévus par la Charte européenne.

Dans la deuxième année de l'offerte des conventions de partenariat « MEGA+ » aux communes, le ministère a pu engager quatre communes signataires qui, avec les huit communes signataires « MEGA+ » de 2022 et les trois communes ayant signé une convention-pilote en 2020, regroupent plus de 138.000 habitant-e-s bénéficiaires de mesures de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Sur le site www.megacommunes.lu, on peut retrouver des informations détaillées sur la convention « MEGA+ », ainsi que le recueil des bonnes pratiques, étant des mesures de promotion de l'égalité des genres ayant déjà fait preuve dans les communes.

La Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau local

L'outil le plus efficace pour faire émerger des domaines d'intervention prioritaires dans une commune est la *Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*. Établie en 2006 par le *Conseil des Communes et Régions d'Europe* (CCRE), en collaboration avec ses associations nationales, la Charte est la compilation des différentes visions de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe.

En effet, la Charte énumère non seulement de manière exhaustive – dans ses 39 articles – tous les domaines dans lesquels une commune est impliquée de façon directe ou indirecte par ses décisions, activités ou services offerts à sa population, mais propose également des pistes concrètes à travers tous les champs d'action communaux.

Bien que juridiquement non contraignante, les acteurs locaux, en signant la Charte européenne, prennent un engagement public fort sur le principe de l'égalité des sexes. Pour assurer la mise en œuvre de ses engagements, la commune signataire rédige un plan d'action (dans un délai de deux ans après la signature) sur l'égalité entre les femmes et les hommes, qui fixe les priorités, les actions et les ressources nécessaires à sa réalisation.
Sur le site web www.megacommunes.lu on retrouve une partition spécialement dédiée à la Charte européenne. Les 39 articles de la Charte y sont illustrés, avec des exemples de bonnes pratiques

concrètes que les communes peuvent réaliser selon leurs priorités individuelles. Cet outil des bonnes pratiques est étendu constamment.

Au Luxembourg, 28 (avant des fusions communales) des 100 communes ont signé la *Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*.

Campagne « Egalitéit liewen! | Vivons l'égalité ! »

Le 11 juin 2023, le Grand-Duché de Luxembourg a élu à nouveau les femmes et les hommes qui assumeront la responsabilité politique au niveau communal jusqu'en 2029, en vue de garantir sur le plan local un meilleur vivre-ensemble et plus de qualité de vie.

En vue de motiver davantage des femmes de devenir candidates dans leur commune et de s'engager au niveau politique, le ministère avait lancé déjà en 2022 la campagne « Egalitéit liewen! | Vivons l'égalité », qui s'est poursuivi jusqu'après les élections communales en juin 2023. Le chapitre *IV. Activités du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes au niveau national | 7. Sensibilisation et information* fournit de plus amples informations sur les différents piliers de la campagne.

Prix communal de la meilleure bonne pratique

Chaque année, le ministère décerne un prix d'égalité à une ou à plusieurs communes qui se sont particulièrement engagées pour un meilleur vivre ensemble des femmes et des hommes sur leur territoire, et ce par la réalisation d'activités concrètes.

En 2023, la commune de Steinfort a remporté le prix communal, comme elle a été particulièrement active dans la promotion de l'égalité des sexes sur son territoire.

Voici un échantillon des activités qui ont pu être réalisées au cours de l'année 2023 par le service de l'égalité des chances et la commission sociale consultative communale :

- Projection du film *Um Ball – 50 Joer Fraefussball zu Lëtzebuerg*, accompagnée d'une table ronde et de l'exposition « Les sportives luxembourgeoises aux Jeux Olympiques depuis 1924 »
- Organisation de la soirée « Sorcières et légendes », informant les participant-e-s sur le rôle de femmes fortes qui ont influencé l'histoire grâce à leur ouverture d'esprit, avec un atelier et une lecture pour enfants, un concert et une promenade historique
- Organisation d'une table ronde intitulée « Santé des hommes – un sujet tabou ? », avec un échange sur les maladies courantes et sur ce qui peut être fait pour les prévenir
- Organisation de l'atelier interactif « Un regard sur les ordinateurs » pour les enfants de la maison relais, visant à perfectionner les compétences numériques et à promouvoir l'égalité des sexes dans les technologies d'informations
- Présentation, en collaboration avec la commune de Mamer, du théâtre-forum interactif, traitant la thématique de la violence domestique dans toutes ses nuances

La cérémonie de la remise du prix communal s'est déroulée en février 2024 au sein du ministère, en présence de représentant-e-s politiques et de membres de la commission consultative à l'égalité des sexes de la commune lauréate.

Par le prix communal, le ministère veut valoriser les démarches volontaires des communes lauréates et saluer leur détermination pour améliorer le bien-être de la population et promouvoir le sexe sous-représenté partout où il s'avère nécessaire.

3. Formations

Inscrites dans les Plans d'action national d'égalité des femmes et des hommes successifs du gouvernement luxembourgeois depuis 2006, les formations constituent un instrument important de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le domaine de la formation est l'un des piliers du travail de sensibilisation du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes. Toutes les formations mentionnées ci-dessous sont proposées dans le catalogue des formations de l'INAP.

Formations d'initiation

La formation d'initiation comporte six heures de cours et s'inscrit dans le cadre du programme des formations au choix des stagiaires de la Fonction publique, fonctionnaires et employé-e-s de l'État. En principe, deux séminaires par an sont proposés.

La formation introduit les différentes notions de la politique d'égalité, tout en présentant les mesures prioritaires du gouvernement en la matière. De manière interactive, les différents aspects de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sont ainsi abordés et discutés en classe.

Le cours est obligatoire pour les stagiaires des communes et syndicats de communes. L'accent y est mis plus particulièrement sur l'intégration transversale de la politique de l'égalité et la mise en œuvre d'un plan d'action local en matière de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour l'organisation des formations, des modules de e-learning sont combinés avec des séances de webinaires. Toutefois, les modules proposés aux stagiaires de la Ville de Luxembourg dans la carrière de chauffeur d'autobus y constituent une exception, comme leur formation s'est tenue en présentiel.

Au total, près de cinq cents personnes ont suivi les cours des formations dans le secteur communal et une trentaine dans le secteur public pour la formation continue.

Formations continues pour délégué-e-s à l'égalité

Depuis 2014, un cycle de formation continue est proposé aux personnes qui remplissent la fonction de délégué-e à l'égalité dans la Fonction publique. Depuis 2020, un tel cours est également proposé aux délégué-e-s à l'égalité du personnel dans les communes.

Le contenu traite les différents concepts et aspects de genre, ainsi que la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes aux cadres international, européen, national et communal.

L'objectif du cours est d'approfondir le contexte législatif national moyennant des exemples pratiques, tout en prenant en compte le contexte de travail des participant-e-s. Une journée d'exercices pratiques en matière de communication interne, de médiation et de gestion de conflits complète la partie théorique.

En 2023, les sessions ont eu lieu en présentiel à l'INAP. 23 personnes ont participé à cette formation.

Formations continues pour agent-e-s communaux

Depuis 2022, un cycle de formation continue est proposé aux personnes qui remplissent une fonction communale dont le champ de travail touche à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce nouveau cours traite la mission des communes dans le cadre d'une politique active à l'égalité locale, ainsi que les instruments dont peut se doter une commune en vue de transposer sa politique d'égalité sur le plan local.

Au total, 29 membres du personnel communal se sont inscrit-e-s en 2023 à cette formation.

Formations sur demande

Sur demande, le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes organise des séances d'information ou de formation sur des thèmes spécifiques concernant l'égalité des sexes.

À la demande de l'Armée luxembourgeoise, deux formations de 4 heures ont été organisées en janvier et en juin 2023, dont l'objectif principal fut la sensibilisation aux notions des discriminations, leur prévention, ainsi que l'ancrage de la valeur fondamentale de l'égalité des sexes dans la charte des valeurs des forces armées. Une quarantaine de recrues a participé à ces formations.

Participation aux formations organisées par le ministère

Nombre de participant-e-s dans les formations du TC secteur communal, nouveau régime :
476 participant-e-s en 2023 (Cours CO-0006 -01 à -09).

Nombre de participant-e-s dans la formation pour les délégué-e-s à l'égalité des genres :
23 participant-e-s en 2023 (Cours EC-4662-01 et -02).

Nombre de participant-e-s dans la formation sur la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes (introduction générale) :
26 participant-e-s en 2023 (Cours EC-4654-01 et -02).

Nombre de participant-e-s dans la formation sur la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau communal :
29 participant-e-s en 2023 (Cours CO-0065 -01 et -02).

Source : INAP 2023

4. Education

Dans la vie quotidienne, les jeunes peuvent être touchés par des inégalités qui subsistent à différents niveaux. Ce sont surtout les préjugés et les stéréotypes de genre qui empêchent l'égalité de devenir une réalité quotidienne. Ces rôles attribués au sexe influencent aussi de manière inconsciente. Ils déterminent ce que nous pensons et ce que nous associons aux filles et aux garçons, comment nous percevons notre propre place dans la société et comment nous agissons. C'est pourquoi il est important de déjouer et de surmonter ces stéréotypes.

L'éducation à l'égalité entre les sexes étant une des priorités du ministère, l'année 2023 était marquée par une panoplie d'actions ciblant les enfants et les jeunes.

En date du 11 février 2023 le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes avait lancé avec Research Luxembourg une deuxième série de vidéos à l'occasion du « **International Day of**

Women and Girls in Science » présentant les différentes voies ouvertes aux femmes dans le domaine des sciences au Luxembourg.

En mars, le MEGA a suivi l'invitation du Service de l'égalité des chances et de l'inclusion sociale de la commune de Mamer pour la mise en place d'une 3e action de sensibilisation : « **Komm MaMer Egalitéit** ». Ainsi, le MEGA a, ensemble avec ses partenaires, tenu des ateliers au sujet des stéréotypes et des rôles de genre.

Pour la journée dédiée aux jeunes joueuses de football « **Girls Foot Day** » du 2 juillet, le MEGA a développé une activité ludique et sportive se basant sur les stéréotypes et dissonances retrouvés dans le football. Plus de cent jeunes filles ont pu découvrir les différences de traitement dans le sport auxquelles beaucoup de femmes se voient toujours confrontées et ont pu être encouragées à suivre leur parcourssans des influences stéréotypées de la société.

L'équipe du groupe Education s'est également rendue dans plusieurs communes qui s'engagent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au quotidien. Une série d'écoles fondamentales ont manifesté leur intérêt concernant les ateliers offerts, notamment l'atelier « **Rose-bleu** ». Afin d'accroître l'impact de ces ateliers, les écoles fondamentales ont été encouragées à faire assister une année entière de cycle, et d'instaurer une régularité annuelle pour les ateliers. Entre autres, les écoles fondamentales de Bettembourg, Mamer, Roeser, et Steinfort ont ainsi fait découvrir l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les filles et garçons, a leurs élèves.

En 2023, le MEGA a lancé un nouveau format de sensibilisation pour les jeunes, basé sur la thématique de l'égalité. Il s'agit du « **MEGA Rallye »**. Ce rallye consiste en une rotation de classes entre trois lycées et il mise sur le principe du peer-to-peer. Chaque lycée est ainsi invité à proposer une classe « Host ». Cette classe aura comme mission de préparer de courts ateliers autour de thèmes relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et se fait accompagner par l'équipe du MEGA ou de ses partenaires. Chaque lycée propose également deux classes « explorateurs » qui visiteront les autres lycées en rotation afin de découvrir les courts ateliers par leurs pairs. La première édition a ainsi donné l'opportunité à quelques 75 élèves de sensibiliser plus de 150 élèves de leur âge.

Dans l'esprit de créer un manifeste pour l'égalité au fil du temps au Luxembourg, et d'encourager parmi les plus jeunes une conscience pour l'importance de la Journée Internationale des Femmes ainsi que pour l'égalité des sexes en général, le MEGA a financé la construction d'un chalet au Parc Merveilleux à Bettembourg basé sur le livre pour enfants intitulé « **Le coffre magique** » (en luxembourgeois : « d'Zaubertru »), qui raconte l'histoire du petit renard Flinn et de sa famille qui embarquent pour un voyage turbulent à travers le temps et les différentes étapes-clés de l'émancipation des femmes au Luxembourg. Lors de l'inauguration officielle le 26.7, une trentaine d'enfants des maisons relais de Bettembourg ont pu découvrir en avant-première cette nouvelle attraction.

En date du 26 et 27 octobre 2023 le MEGA a de nouveau organisé le « **Rock de Rack** » au Kinepolis Kirchberg, cette-année-ci sous le thème des inégalités dans le sport. Au total, douze lycées ont pris l'initiative d'inscrire un total de 21 classes dépassant 400 élèves. Un total de treize ateliers différents ont été proposés trois fois par jours par des acteurs variés comme le Fonds national de la recherche, l'armée luxembourgeoise, la Graffiti asbl, la Lunex University, la FLF, le CNA – Centre National de l'Audiovisuel, le LISER, la Makeit asbl, l'Université du Luxembourg, le Scienteens Lab. A la suite des ateliers, les élèves participants ont assisté à un débat interactif nommé « Rock de Krees ».

Né de l'idée de pérenniser les ateliers diversifiés du Rock de Rack, le « **MEGA-Catalogue »** est complété constamment et s'est vu rajouter 5 nouvelles fiches d'activités en 2023. En plus de ces contacts directs, des conventions de financement ont été mises en place ou renouvelées. Un nouvel atelier a ainsi été développé par l'équipe du MEGA : « Un regard sur les ordinateurs ».

Pendant deux semaines en novembre/décembre 2023, une formation spécialement conçue pour futurs éducateurs et éducatrices a pu être proposée aux **classes de terminale du Lycée Technique pour Professions Educatives et Sociales**. Ainsi plus de 350 potentiels futurs ambassadeurs de l'Égalité dans le secteur éducatif et/ou d'accueil, ont pu exécuter eux-mêmes un atelier de sensibilisation ludique et ont pu découvrir la panoplie des missions du MEGA.

En plus de ces actions phares, le MEGA a aussi été régulièrement sollicité directement par des lycées (entre autres EPSA, LCD, LMRL, EIDE, et Schengenlycée), maison relais et autres organisations comme le Jugendtreff Käl/Téiteng pour des demandes pour ateliers spécifiques.

Grâce à la camionnette du MEGA nommé « **Megajumper** », l'équipe éducation du MEGA a ainsi pu proposer un total dépassant 130 ateliers et a pu sensibiliser près de 2000 élèves de l'enseignement fondamental et secondaire.

En outre, le MEGA a collaboré avec le ministère de l'Éducation nationale pour mettre en place une nouvelle plateforme digitale, notamment un site web développé par le SCRIPT qui contient des témoignages de personnes travaillant dans diverses professions connotées atypiques pour leur genre. Le site s'appelle **EQUALL** et son public cible sont les classes des écoles fondamentales.

Le MEGA collabore également avec le Service Jeunesse du MENJE pour une future **plateforme vidéoludique** où l'accent pourra être mis sur les stéréotypes et rôles de genre ainsi que sur le bien-être des garçons et hommes.

Finalement, le projet **Social Boys** - déclinaison de la conférence MADAK et consistant en l'accompagnement sur une période prédéfinie de jeunes volontaires dans le secteur de l'accueil dans le secteur de l'enfance – a pu entamer sa prochaine édition. Les participants (en principe des jeunes hommes âgés de 14 à 18 ans) reçoivent un « mentor » qui les accompagne dans les démarches et pendant la période du volontariat, et se font également assigner un tuteur.

5. Emploi

L'Egalité entre les genres – un enjeu stratégique pour votre entreprise

En date du 22 février, le MEGA et le Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire ont publié la nouvelle brochure « L'Egalité entre les genres – un enjeu stratégique pour votre entreprise ».

La brochure, conçue comme un instrument pratique, a pour objectif d'encourager activement les entreprises à progresser encore davantage dans ce domaine crucial.

Étalée sur une quinzaine de pages, la brochure fournit des clés et des conseils pratiques, mettant l'accent sur le fait que l'égalité entre les genres ne se limite pas à une simple conformité légale, mais représente un enjeu stratégique majeur pour toutes les entreprises. En mettant en lumière l'importance de cette question, l'outil vise à inspirer et guider les entreprises vers des actions concrètes pour favoriser une égalité plus substantielle au sein de leurs structures.

6. Domaine social

Lutte contre les stéréotypes

Etude de l'Université de Luxembourg

L'année 2023 a été consacrée à la continuation de la recherche dans le domaine de l'effet des stéréotypes sexués sur la société dans le cadre d'une coopération entre le MEGA et l'Université du Luxembourg. Pour rappel, en date du 4 juin 2019, le ministère et l'Université du Luxembourg avaient présenté les résultats de l'étude #lëtzstereotype18[2] portant sur les stéréotypes liés aux sexes. L'étude avait analysé les causes et les facteurs influents sur la construction de stéréotypes auprès de jeunes adolescent-e-s luxembourgeois-e-s âgé-e-s entre 14 et 30 ans qui ont été appelé-e-s à répondre entre novembre et décembre 2018 à un questionnaire exhaustif sur les attitudes, préjugés et stéréotypes qui existent réciproquement auprès des sexes.

La présentation des résultats de l'étude #lëtzstereotype18 a été le coup d'envoi pour une coopération triennale entre le MEGA et l'Université du Luxembourg (2019-2022) dans le cadre d'un projet de thèse doctorale s'étirant sur trois ans intitulée **« From Stereotypes to Hostile Sexism - A Psychological Analysis of Conceptions about Gender »** réalisée par l'Université du Luxembourg. Les résultats préliminaires de ce projet ont été présentés en mai 2022 dans la Commission de l'Egalité de genres du Conseil de l'Europe.

Le rapport final du projet a été soumis au ministère en octobre 2022. Ce rapport final servira au ministère comme document de référence pour ses futures actions dans le domaine de la lutte contre les stéréotypes liés au genre et contre toutes les formes de sexisme. En date du 26 octobre 2023, la thèse doctorale de Miriam Hale a été défendue avec succès pour se voir décerner le titre académique de Docteure en psychologie.

Etude INGINCO réalisée par le LISER

Le 26 septembre 2022, la ministre de l'Egalité entre les femmes et les hommes, Taina Bofferding, a signé une nouvelle convention de coopération avec le Luxembourg Institute for Socio-Economic Research (LISER). Un premier volet de cette collaboration, lancée en 2021, a permis d'analyser l'impact de la pandémie liée à la COVID-19 sur l'égalité entre les genres. Si la pandémie continue à affecter les conditions de vie et le bien-être au Luxembourg, la crise internationale due au conflit en Ukraine vient d'apporter un nouveau défi à l'économie et à la stabilité sociale du pays. Mais la crise et ses implications socio-économiques ont aussi un impact sur les inégalités entre les genres. En effet, l'augmentation du niveau des prix des matières premières et de l'énergie a généré une nouvelle poussée de l'inflation, qui touche les catégories les plus fragiles et exposées au risque de pauvreté et de privation matérielle, dont souvent les femmes. Une crise ne distingue pas entre les genres mais son impact sera différent pour les femmes et les hommes. Les inégalités existantes risquent même d'être amplifiées.

Ceci représente le contexte de la deuxième collaboration avec le LISER dans le cadre du projet intitulé INGINCO[3] sur les inégalités de genre en matière d'inflation et de consommation. Il s'agit, d'une part, d'analyser les effets de la hausse des prix sur les inégalités entre femmes et hommes.

[2] https://orbilu.uni.lu/handle/10993/38642
[3] INégalités de Genre INflation et Consommation

D’autre part, le LISER analysera également le rôle-clé des femmes dans la transition écologique et sociale vers un modèle de société plus égalitaire et soutenable.

Tout au long de 2023, le LISER a continué les travaux pour la finalisation de l’étude qui fera l’objet d’une conférence en mars 2024 pour présenter les résultats et pour les discuter avec des experts. L’étude s’intègre dans les efforts de collecter des données fiables et ventilées par genre dans tous les domaines de la vie pour compléter l’Observatoire de l’Egalité des genres, servant de base aux discussions et décisions sur les défis futurs en matière d’égalité.

Travail de réseautage

En 2023, le MEGA a, au-delà de ses engagements dans différents comités interministériels, poursuivi ses efforts de renforcer le travail en réseau avec d’autres ministères afin de trouver des synergies et de répondre à des requêtes de la part de la société civile, d’acteurs politiques et de personnes privées.

Lutte contre la violence domestique

A travers le projet de théâtre forum lancé en juillet 2021, le ministère a continué en 2023 à informer et à sensibiliser sur l’impact de la violence domestique au niveau communal. Ce projet interactif veut non seulement stimuler la prise de conscience et la réactivité de toute la société, mais informer sur l'existence des dispositions légales et règlementaires sanctionnant la violence domestique et sur le réseau d’aides.

Afin d’atteindre un large public dans les différentes régions du pays, les interventions théâtrales sont notamment mises en œuvre en coopération avec des communes luxembourgeoises intéressées. Lors des représentations, des membres d’organisations partenaires et membres du Comité de coopération précité ainsi que du ministère sont également présents afin de répondre aux questions du public. En 2023, le théâtre forum en matière de violence domestique a ainsi été présenté dans quatre communes.

Conscient du besoin d’atteindre toujours de nouveaux publics cibles, le MEGA a ainsi organisé une journée de sensibilisation contre la violence domestique « Gewalt ass keng Léisung » avec le Groupe Cactus S.A à la Belle Etoile et une soirée interculturelle sur le sujet de la violence domestique avec le CLAE, la FMPO et la SIS « Voix solidaires ».

7. Sensibilisation et information

Dans le but de continuer à promouvoir l'égalité entre les sexes de manière innovante et dynamique, le ministère a continué à travailler avec différents partenaires de la société civile en 2023 afin d'atteindre différents publics cibles et d'informer, d'éduquer et de sensibiliser à l'importance de l'égalité.

Cette rubrique présente les principales campagnes de sensibilisation et d'information.

Women and Girls in Science 2023

Le Ministère a de nouveau collaboré avec le Fonds national de la Recherche (FNR) pour une deuxième édition de la campagne « Women and Girls in Science ».

La campagne vise à encourager les filles et les femmes à s'engager dans la recherche et dans les sciences en vue d'y garantir une approche diversifiée et inclusive. Afin de briser les stéréotypes de genre connotés aux professions scientifiques et techniques, une série de témoignages-vidéo a été réalisée et met en lumière la diversité des organisations membres de Research Luxembourg. Chaque vidéo raconte l'histoire d'une femme scientifique travaillant dans une des institutions de recherche luxembourgeoise, la voie qu'elle a choisie et pourquoi, ainsi que son message aux jeunes filles intéressées par la science.

Pour cette deuxième édition, Dimitra Anastasiou (LIST), Anne-Marie Hanff (LIH), Sallam Abualhaija (UL), Inmaculada Peral Alonso (UL), Thuc Uyen Nguyen-Thi (LISER) et Cindy Lopes Bento (FNR) ont pu être recrutées comme participantes.

Pour plus d'informations : https://mega.public.lu/fr/actualites/2023/une-science-moderne-est-une-science-egalitaire.html

Campagne « Egalitéit Liewen » / « Vivons l'égalité ! » Pour plus de participation de femmes dans la politique communale et un meilleur équilibre entre femmes et hommes dans les futurs conseils communaux

Cf page 14

Orange Week

En novembre 2023, le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes a soutenu pour la septième fois consécutive après 2017, 2018,2019, 2020,2021 et 2022 l' « Orange Week ».

Le ministère a témoigné de sa solidarité avec les victimes de violences domestiques et de violences fondées sur le genre en soutenant activement les efforts de la société civile pour informer et sensibiliser le grand public au sujet de la violence à l'égard des femmes et des filles, mais aussi celle à l'égard des hommes et des garçons.

C'est notamment par le biais de messages de sensibilisation contre la violence véhiculée par les réseaux sociaux, la participation à des tables rondes organisées au niveau communal et la participation à la marche orange en amont, lors et en aval de l'Orange Week que le ministère a diffusé le message que la violence n'est pas une affaire privée et que la lutte contre cette dernière interpelle toute la société.

Présence sur les réseaux sociaux

Le MEGA a développé sa présence sur les réseaux sociaux tout au long de l'année 2023, en diffusant régulièrement des messages sur Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn. Les différentes campagnes du MEGA ont ainsi été relayées sur ces plateformes. En outre, le ministère a réalisé des vidéos pour promouvoir des thématiques spécifiques.

Campagne « Sexismus : Erkenn et. Schwätz et un. Stopp et ! »[4] - campagne du MEGA en coopération avec le Conseil de l'Europe

La campagne d'information et de sensibilisation intitulée « Sexismus : Erkenn et. Schwätz et un. Stopp et ! » lancée en novembre 2022, a été poursuivie en 2023. Cette campagne s'inspire des travaux du Conseil de l'Europe en la matière, dont notamment la recommandation de 2019 sur la prévention et la lutte contre le sexisme. La campagne a comme objectifs de fournir une définition du sexisme, de montrer ses différentes facettes et d'inciter à des changements de comportement.

La campagne « Sexismus : Erkenn et. Schwätz et un. Stopp et ! » s'est composé de

- sept clips audiovisuels diffusés de manière ciblée à la télé, à la radio, au cinéma, sur certains sites web ainsi que les réseaux sociaux, ceci tout au long de décembre 2022 et de janvier 2023.

- un site d'action qui est toujours en ligne et qui sert de support d'information pour renseigner sur le sexisme

- une brochure pour illustrer l'aspect multidimensionnel du sexisme et sa présence dans les différents domaines de notre vie.

Pour plus d'information, veuillez consulter les sites www.sexismus.lu, www.sexism.lu, www.sexisme.lu.

[4] https://stopsexism.lu/

Théâtre de prévention contre le sexisme

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Sexismus : Erkenn et. Schwätz et un. Stopp et ! », le MEGA a présenté le 17 avril 2023 le « Théâtre de prévention contre le sexisme » au Forum Geesseknäppchen, ceci en présence de 300 élèves du LMRL, de l'AL, du LAML et de l'ECG. Le scénario a été élaboré et présenté par les actrices et acteurs de l'a.s.b.l. Ecole du théâtre à Luxembourg, une asbl qui a déjà une coopération avec le MEGA dans le cadre de la prévention contre la violence domestique.

L'approche du théâtre de prévention s'aligne sur le concept du théâtre-forum. Il s'agit de rejouer des scènes isolées présentant des situations présentant du sexisme. Par après, un modérateur intervient pour donner la parole au public qui est invité à intervenir de manière interactive pour évaluer, commenter, contester, approuver les différents éléments joués et – si la personne le souhaite – aussi à témoigner. Des professionnels sur place – a priori des organisations partenaires dans le cadre de la campagne de sensibilisation[5] - peuvent également s'impliquer pour fournir des informations au public présent, surtout après la fin de la présentation sur les différents stands d'information.

Dans le cadre de son introduction en début de séance, Taina Bofferding souligne que le sexisme se base sur des stéréotypes que l'on attribue aux genres qui peuvent avoir des effets néfastes pour les victimes : *« Les attitudes sexistes dénigrent les individus sur base de leur sexe et peuvent même résulter en des offenses verbales, des violences psychologiques et physiques. Le sexisme crée ainsi un environnement hostile et intimidant, dans lequel une personne victime de sexisme ne peut plus être elle-même. Ces actes ne sont pas innocents, mais sont lancés de manière ciblée pour rendre une personne inférieure en raison de son genre. Voilà pourquoi, il importe que nous en discutons pour informer sur le sexisme et ses effets dans la vie quotidienne de tout un chacun. »* La ministre rend attentive sur la nécessité de commencer cette sensibilisation auprès des jeunes à un stade précoce : *« Le message que je veux faire passer est celui que personne n'est censée accepter les propos sexistes. L'échange avec des lycéen-ne-s des quatre établissements du Geesseknäppchen est très important dans la mesure où il permet d'identifier, si notre jeunesse se rend compte du phénomène sexiste sexisme, et si les jeunes sont confrontés aux propos sexistes dans leur vie quotidienne. »*

8. Nouveau site web – Une plateforme d'échange pour les délégué-e-s à l'égalité des communes et de la Fonction publique

Depuis un certain temps, les délégué-e-s à l'égalité exprimaient le désir de pouvoir échanger leurs points de vue tout au long de l'année, en dehors des réunions annuelles, et de partager des solutions aux problèmes spécifiques rencontrés. En juillet 2023, le ministère a concrétisé cette aspiration en lançant un nouveau site web spécialement conçu pour les délégué-e-s à l'égalité des communes et de la Fonction publique. En plus d'une bibliothèque en ligne proposant des documents utiles et d'une base de données contenant les coordonnées de tous les délégué-e-s enregistré-e-s, le cœur du site réside dans un forum interactif. Ce dernier permet à chacun-e de poster des questions et des réponses, favorisant ainsi les échanges tout au long de l'année.

[5] Planning Familial, ITM, Centre pour l'Egalité de traitement , Mobbing asbl, Kanner- an Jugendtelefon, CESAS , Service d'aide aux victimes, CIGALE, BEE SECURE, ITM et les partenaires conventionnés avec le ministère dans le cadre de sa campagne www.violence.lu

B. Activités législatives et réglementaires

Projet de loi portant
1. création d'un Observatoire de l'Égalité entre les genres
2. création d'un Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres
(document parlementaire n° 8139)

Le présent projet de loi a pour objet de transposer deux mesures du Plan d'Action National nécessitant une intervention du législateur.
Il est accompagné d'un projet de règlement grand-ducal ayant le même objet.

Le texte créé un Observatoire de l'Égalité entre les genres, qui comprend trois niveaux :
1. une banque de données
2. un site Internet
3. un comité d'accompagnement

La banque de données comportera, pour chacun des sept domaines, une liste d'indicateurs pour lesquels des données n'existent pas encore ou pour lesquels la collecte de données doit être améliorée. Seules les données répondant à un niveau de qualité suffisant, vérifié et correct, seront publiées sur le site Internet de l'Observatoire.

L'Observatoire ne sert pas uniquement de plateforme de données, mais doit se donner les capacités analytiques pour interpréter l'évolution des chiffres et pour formuler des recommandations aux décideurs politiques.

Dans ce contexte, il sera créé un comité d'accompagnement, composé d'expert-e-s ayant des compétences analytiques et/ou scientifiques dans le domaine de l'égalité entre les genres.

Le texte vient par ailleurs aussi modifier les missions de l'ancien comité du travail féminin en créant un Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres.

Alors que le comité du travail féminin se limitait aux aspects liés, de manière directe ou indirecte, à l'emploi et se réunissait à composition quadripartite regroupant des représentants du gouvernement, des organisations féminines et des organisations professionnelles syndicales et patronales, le nouveau Conseil supérieur réunira en son sein des experts de tous horizons pour débattre l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de la vie.

L'élargissement du rayon d'action du nouveau Conseil supérieur permettra de thématiser le rôle que jouent les femmes et les hommes dans l'aboutissement d'une société où les tâches de chacun sont réparties et réunies équitablement.

Il est prévu de baser la composition du Conseil supérieur sur les compétences et expériences en matière d'égalité des genres de ses membres dont les missions principales seront d'analyser l'évolution de l'égalité entre femmes et hommes au Luxembourg et de formuler des recommandations en la matière au ministre de tutelle.

L'avis du Conseil d'État sur le projet de loi a été émis en date du 28 novembre 2023.

Le Centre pour l'Égalité de Traitement, la Chambre de Commerce, la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics, la Chambre des Salariés, le Conseil National des Femmes du Luxembourg et le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises ont chacun pour leur part émis leur avis sur le projet de loi.

Projet de règlement grand-ducal

1. **déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres ;**
2. **déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres ;**
3. **portant abrogation du règlement grand-ducal du 27 novembre 1984 portant création d'un comité du travail féminin**

Le présent projet de règlement grand-ducal accompagne un projet de loi portant création d'un Observatoire de l'Égalité entre les genres et création d'un Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres et a pour objet d'instituer un Comité d'accompagnement de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres et un Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres.

Le texte fixe les modalités de fonctionnement du Comité des observateurs.

La base de données et le site Internet de l'Observatoire de l'Égalité entre les genres sont axés sur sept domaines prioritaires.

L'Observatoire pourra dans la suite être étendu à d'autres domaines.

L'Observatoire est géré au quotidien par des agents du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Le texte fixe également les modalités de fonctionnement du Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres.

Le nouveau Conseil supérieur de l'Égalité sera compétent non seulement pour les droits des femmes mais pour l'égalité entre les genres.

D'autre part, le champ de compétences du nouvel organe ne sera plus limité à la thématique du travail mais sera élargi, sur un arrière-fond de "gender mainstreaming", d'intégration de la dimension du genre dans tous les domaines de la vie.

Le nombre de membres du nouvel organe sera réduit : les fonctionnaires d'autres départements ministériels n'y siégeront plus dans la mesure où ils siègent désormais au Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes, créé en 2006.

Le Conseil supérieur à l'Égalité entre les genres élargit les missions de l'ancien CTF, et le règlement grand-ducal portant création de ce comité est par conséquent à abroger.

L'avis du Conseil d'État sur le projet de règlement grand-ducal qui a été introduit dans la procédure réglementaire au mois d'octobre 2022, a été émis en date du 28 novembre 2023.

Le Centre pour l'Égalité de Traitement, la Chambre de Commerce, la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics, la Chambre des Salariés, le Conseil National des Femmes du Luxembourg et

le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises ont chacun pour leur part émis leur avis sur le projet de loi.

Projet de règlement grand-ducal relatif au Comité Prostitution

Le présent projet de règlement grand-ducal porte sur la constitution du Comité Prostitution telle que prévue par la loi du 28 février 2018 renforçant la lutte contre l'exploitation de la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains à des fins sexuelles et modifiant 1) le Code de procédure pénale 2) le Code pénal. Il s'agit de procéder à l'institutionnalisation de l'actuelle « Plateforme Prostitution » comme Comité permanent afin de suivre le phénomène de la prostitution au Luxembourg.

L'institutionnalisation légale de la plateforme comme comité permanent pour suivre le phénomène de la prostitution représente une première au Luxembourg. En effet, le futur Comité Prostitution est un organe de consultation pluridisciplinaire qui rassemble autour d'une table les administrations, les services et les autres acteurs directement impliqués dans l'encadrement de la prostitution au Luxembourg. Par l'adjonction d'experts externes, le comité est en mesure de remplir les missions ambitieuses énumérées sous l'article 2, dont notamment le bilan des mesures contenues au plan d'action national « Prostitution ».

Le projet de règlement grand-ducal a été introduit dans la procédure réglementaire au mois de septembre 2022.

Suite à l'avis du Conseil d'État rendu en date du 13 décembre 2022, des amendements gouvernementaux ont été pris.

Le règlement grand-ducal du 22 mars 2023 relatif au Comité Prostitution a été soumis pour publication au Journal officiel en date du 29 mars 2023.

C. Activités conventionnées par le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes dans le domaine social et autres

Considérations générales

Le ministère de l'Egalité subventionne des activités dans le domaine social. Pour ce faire, il a signé avec les organismes gestionnaires des conventions fixant notamment les conditions générales, les types d'activités, la participation financière de l'Etat pour les frais du personnel et les frais de fonctionnement, ainsi que les obligations réciproques tant au niveau du ministère, qu'au niveau des organismes gestionnaires. Ces derniers sont de véritables partenaires, engagés et dévoués, sans lesquels le ministère ne pourrait pas accomplir une bonne partie de ses missions sociales dans le cadre de sa politique d'égalité des chances entre les sexes.

Les conventions se basent essentiellement sur les dispositions, d'une part, de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique, communément appelée loi dite « ASFT », et d'autre part, sur le règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour filles, femmes et femmes avec enfants. Pour l'exercice 2015, ce règlement grand-ducal a été adapté en 2014 par le règlement grand-ducal du 11 septembre 2014 portant 1. exécution de l'article 2, paragraphes (1) point a) et (2) et (4) de la loi modifiée du 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes de la traite des

êtres humains ; 2. modification du règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour filles, femmes et femmes avec enfants pour tenir compte des changements intervenus au niveau du public cible du ministère, qui se comprend comme ministère au service tant des femmes que des hommes, des divers services de ses gestionnaires intitulés dorénavant dans le cadre de la procédures d'agrément comme services œuvrant dans l'intérêt de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce règlement grand-ducal tient également compte des obligations du ministère en matière de l'encadrement des victimes de la traite des êtres humains. Le ministère a finalement procédé à une révision fondamentale des conventions conclues et à conclure entre le ministère et les gestionnaires du secteur conventionné en fonction des adaptations précitées.

1. Services d'accueil stationnaires pour filles, femmes et femmes avec enfants respectivement pour hommes avec ou sans enfants

Ces services se déclinant sous trois concepts et types différents accueillent des filles, des femmes avec ou sans enfants ou des hommes avec ou sans enfants se trouvant dans une situation de détresse, voire de détresse aigue, dont prioritairement les victimes de violence (violence domestique, violences fondées sur le sexe et traite des êtres humains) et les femmes en situation de grossesse ou de maternité problématiques et nécessitant un accompagnement socio-éducatif plus ou moins intense adapté suivant le type de services d'accueil à leurs besoins spécifiques et leur niveau de détresse.

On distingue ainsi l'accueil soit dans un **centre d'accueil classique**[6], soit dans un **service de logements encadrés**[7] ou un **service de logements en milieu ouvert**[8]. Les hommes en situation de détresse dont les victimes et les auteurs de violence domestique et les victimes de la traite sont accueillis d'office dans des logements encadrés ou des logements en milieu ouverts de type structures communautaires plus adaptés à leurs besoins spécifiques.

Les mesures mises en place ont pour objet de mener avec les organisations non gouvernementales une action concertée en faveur de la réduction de la violence domestique/conjugale, de la violence fondée sur le sexe et de la traite et des situations de détresse familiale, professionnelle, sociale et personnelle, du renforcement et de l'outillage des usagers dans leur capacité d'agir, de se prendre en main, de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes en luttant contre les préjugés, les stéréotypes et les rôles sexués négatifs, et de la prévention et de la lutte contre l'exclusion sociale en vue d'atteindre à long terme une société plus égalitaire.

---

[6] Un service ayant pour objet d'accueillir et d'héberger en placement jour et nuit de façon permanente et temporaire plus de trois usagers simultanément, le cas échéant accompagnés de leurs enfants, se trouvant en situation de détresse aigue, et nécessitant d'urgence une aide spécialisée durant la journée sous forme d'un accompagnement éducatif, psychologique, social et thérapeutique adapté à leurs besoins individuels. Priorité sera donnée à l'accueil de usagers victimes de violence et/ou des femmes dans des situations de grossesse ou de maternité problématiques.

[7] Un service dont l'objet est d'accueillir et d'héberger en placement jour et nuit, de façon permanente et temporaire des usagers accompagnées de leurs enfants se trouvant en situation de détresse sociale, ou alors des usagers stabilisés provenant d'un centre d'accueil classique. Il vise en priorité à procurer aux usagers un logement temporaire, une aide pour l'insertion ou la réinsertion professionnelle, pour la gestion de leurs situations financière et juridique et une aide pour l'intégration et la participation sociale. Il vise par ses activités à procurer aux usagers une amélioration de leur qualité de vie en général, un renforcement de leurs compétences psychiques et sociales afin qu'elles puissent organiser leur vie quotidienne de façon autonome.

[8] Un service organisé au départ d'un centre d'accueil classique ou d'un service de logements encadrés et qui vise à assurer un soutien à des usagers en difficultés, mais où le degré d'autonomie de la femme est tel qu'un encadrement sporadique suffit.

Notons, que de telles structures dont l'adresse est tenue secrète pour des raisons de protection des usagers et du personnel encadrant, sont actuellement gérées par les gestionnaires conventionnés avec le ministère dont :

- la Fondation Maison de la Porte ouverte, l'a.s.b.l. Femmes en détresse, le Conseil National des Femmes pour le Foyer Sud, la Fondation Pro Familia pour les femmes avec ou sans enfants en détresse, dont les victimes de violence domestique et de violence fondées sur le sexe, les femmes en situation de grossesse ou de maternité problématique ;
- la Fondation Maison de la Porte Ouverte pour les femmes et hommes victimes de la traite des êtres humains ;
- la Fondation Caritas pour les hommes et les femmes victimes de la traite des êtres humains ;
- la Croix-Rouge pour les hommes auteur-e-s de violence domestique ;
- l'a.s.b.l. ActTogether par le biais de son service Infomann pour les hommes en détresse, dont les victimes de violence domestique.

Il y a lieu de souligner que la situation financière et professionnelle de la majorité des femmes accueillies dans un service d'hébergement reste difficile. Due à leur précarité et à la pénurie de logements abordables, beaucoup de femmes avec ou sans enfants sont contraintes de séjourner plus longtemps que prévu dans un centre d'accueil. Le ministère travaille de manière continue avec ses gestionnaires conventionnés, y compris avec des partenaires externes, dont des communes, au renforcement de la mise à disposition et l'acquisition de logements (logement encadrés ou en milieu ouvert) à prix raisonnables et abordables, voire sociaux pour ses publics cibles, permettant ainsi de désengorger les foyers d'accueil classique qui sont avant tout des centres d'accueil d'urgence pour un séjour de courte durée, et d'accueillir d'autres usagers en situation de détresse et d'urgence notamment dans le domaine de la violence qui se trouvent sur les listes d'attente qui se rallongent en conséquence.

2. Garderies internes

Les garderies internes ont pour objet d'offrir un accueil aux enfants des femmes encadrées par les services agréés pour femmes et filles, pendant une partie de la journée. Elles garantissent un accompagnement éducatif, psychologique, social et thérapeutique par des activités variées et adaptées aux besoins des jeunes et permettent aux usagers de chercher un emploi et de procéder à diverses démarches dans le cadre de leur insertion voire réinsertion et leur autonomisation. Notons que de telles structures sont actuellement gérées par la Fondation Maison de la Porte ouverte et par Femmes en détresse a.s.b.l.

3. Centres de consultation

Les centres de consultation offrent des prestations de consultation, d'information, d'orientation, d'assistance et de guidance aux femmes, aux filles en détresse et/ou à leur entourage, aux hommes et garçons en détresse, dont les victimes de violence ainsi qu'aux victimes de la traite des êtres humains.

Les gestionnaires listés ci-dessous et conventionnés avec le ministère gèrent les centres suivants :

- la Fondation Pro Familia qui gère le centre de consultation « Espace femmes » et le centre de consultation pour enfants et adolescents victimes de violence « ALTERNATIVES » à Esch et à Ettelbruck ;
- le Conseil National des Femmes qui gère le centre de consultation et d'information « LogIn » à Esch/Alzette ;

- l'a.s.b.l. Femmes en détresse qui gère les centres de consultation suivants :
  - le VISAVI à Luxembourg et à Esch/Alzette ;
  - le Centre pour femmes et familles monoparentales, CFFM à Luxembourg ;
  - le Service Krank Kanner doheem à Luxembourg qui offre une garde à domicile pour enfants malades dont les parents exercent une activité professionnelle
  - le Kopplabunz à Luxembourg ;
  - le PSYea - Service psychologique pour enfants et adolescents victimes de violences domestiques à Luxembourg ;
- l'OXYGENE pour jeunes filles de 12-21 ans en détresse à Luxembourg;
- le CID Fraen a Gender qui gère leur centre de consultation et de documentation des femmes à Luxembourg ;
- la Croix-Rouge luxembourgeoise qui gère le centre de consultation « Drop-In pour prostitué(e)s » à Luxembourg
- l'a.s.b.l. Initiativ Rem Schaffen qui gère ses trois centres de consultation respectivement à Luxembourg, Esch-Alzette et à Ettelbruck ;
- la Fondation Maison de la Porte ouverte qui gère le infoFemmes à Luxembourg et le infoFemmes Nord à Wiltz ;
- l'a.s.b.l. « Act together » qui gère le centre de consultation « infoMann » pour garçons et hommes en situation de détresse.

4. Service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD)

L'objet de ce service consiste à assister, guider et conseiller des personnes femmes et hommes, victimes de violence domestique en recherchant activement leur contact dans le cadre prévu par la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique, c'est-à-dire les victimes bénéficiant d'une protection dans le cadre d'une mesure d'expulsion.

Le seul service actuellement agréé pour adultes est le « SAVVD » de l'a.s.b.l. Femmes en détresse. Il est représenté au sein du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence et fournit chaque année à la présidence du Comité des statistiques détaillées dans le cadre de l'évaluation du rapport annuel à remettre au Conseil de Gouvernement.

Depuis 2017, deux autres services d'assistance aux victimes mineures de violence domestique ont été au même titre que le service SAVVD de l'a.s.b.l. de Femmes en détresse agréés par le ministère en tant que service d'assistance aux victimes mineurs de violence domestique dans le cadre de la loi précitée, à savoir les services agréés de consultation pour enfants et adolescent-e-s victimes de violence « Alternatives » de la Fondation Pro Familia et « Psy-ea » de l'a.s.b.l. Femmes en détresse.

5. Centre parental

Un service ayant pour objet l'accueil et l'hébergement en placement jour et nuit de façon permanente et temporaire des femmes et des jeunes filles enceintes ou accompagnées de leur-s enfant-s en bas âge, ou des hommes ou des couples accompagnés de leur-s enfant-s en bas âge.

Le centre parental peut prendre trois formes de structure d'encadrement et d'hébergement, à savoir le centre parental proprement dit, le centre maternel et le centre paternel.

Le centre parental est spécialisé dans l'accompagnement des usagers ayant à se construire comme parent en tissant des liens avec leur-s enfant-s. L'équipe éducative veille au bien- être de l'enfant et de ses parents dans leur parentalité mais également, s'il y a lieu et en cas de besoin, dans leur conjugalité.

La Fondation Maison de la Porte Ouverte gère à Luxembourg sous convention avec le ministère un centre parental et deux centres maternels.

6. Service prenant en charge les auteur-e-s de violence domestique

Actuellement un seul service prenant en charge les auteur-e-s de violence domestique au sens de la loi modifiée du 8 septembre 2013 existe.

Il est géré par la Croix-Rouge Luxembourgeoise par le biais de son service « Riicht Eraus ». Le service « Riicht Eraus » propose un travail de consultation et un travail thérapeutique aux auteurs, hommes et femmes, de violence domestique adapté notamment aux situations en cause, à leurs besoins et à leur profil. Il accueille trois publics cibles différents, à savoir les auteurs expulsés, ceux envoyés sur décision de justice et ceux venant volontairement. Il est, depuis 2013, représenté au sein du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence au même titre que le SAVVD.

7. Service d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains

Deux services d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains au sens de la loi modifiée du 8 mai 2009 sur l'assistance, la protection et la sécurité des victimes, femmes, hommes et enfants, de la traite des êtres humains et modifiant le Nouveau Code de procédure civile, le « COTEH » et le « SAVTEH » sont actuellement gérés le premier par la Fondation Maison de la Porte ouverte et le deuxième par l'a.s.b.l. Femmes en détresse.

Depuis 2020, Femmes en détresse a.s.b.l. et la Fondation Maison de la Porte Ouverte ont uni leurs forces pour mettre en place leur espace d'assistance commun « INFOTRAITE ». Par la création de ce point de contact central, ils ont en 2021 pu renforcer l'impact, l'accessibilité et la visibilité de leur service au profit des victimes de la traite des êtres humains.

D. Manifestations et publications

1. Manifestations organisées ou co-organisées par le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Wonderwoman-Quiz

Pour la « Journée internationale des filles et des femmes de sciences », le 11 février 2023, le MEGA et le Science Center Luxembourg ont organisé la première édition du « Wonderwoman – Quiz » à la Schräinerei à Differdange.

Le « Wonderwoman-Quiz » est un quiz interactif, stimulant et amusant sur la science, les genres et l'égalité. Pour cette première édition, nous nous sommes réjouis d'accueillir plus de 70 élèves du Lycée Mathias Adam à la Schräinerei qui, divisés en plusieurs équipes, ont tenté de remporter le quiz.

Le « Wonderwomen-Quiz » marque la deuxième collaboration entre le ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes et le Science Center, ce qui témoigne de la durabilité souhaitée des projets innovants visant à promouvoir l'égalité à tous les niveaux de la société.

20 ans de législation contre la violence domestique

A l'occasion des 20 ans de la loi modifiée du 8 septembre 2003 sur la violence domestique, le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes a organisé le 29 mars une conférence pour faire passer en revue 20 ans de lutte contre la violence domestique, faire un état des lieux par rapport aux enjeux de la prise en charge d'auteur-e-s de violence récidivistes et pour discuter les perspectives opérationnelles avec des experts de terrain.

Théâtre de prévention contre le sexisme

Cf. page 33

Gewalt ass keng Léisung au Cactus Belle Etoile

En date du 22 avril 2023, la ministre de l'Egalité entre les femmes et les hommes, Taina Bofferding, s'est rendue au Cactus Belle Etoile dans le cadre de la journée de sensibilisation contre la violence domestique « Gewalt ass keng Léisung » organisée par le MEGA et le Groupe Cactus S.A.
La violence domestique sous toutes ses formes (psychologique, sexuelle, domestique, viol, mutilation génitale, mariage forcé, harcèlement, harcèlement sexuel, avortement forcé) reste un sujet d'actualité au Luxembourg.

Lors de cette journée d'information et de sensibilisation, le public a pu s'informer sur les offres d'aide et sur les différentes formes de violence domestique auprès des stands d'information des partenaires du MEGA, à savoir la Fondation Pro Familia, le service Riicht Eraus de la Croix-Rouge et l'association Femmes en détresse avec ses deux services SAVVD et PSYea ainsi que la Police Luxembourg. En outre, le public a pu assister aux représentations théâtrales de l'association Art Attitudes, un projet qui met en lumière l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'impact des stéréotypes de genre. L'approche du théâtre forum se veut participative.

Observatoire de l'Egalité – Rapport d'Activités 2022

En date du 29 juin 2023, la ministre de l'Egalité entre les femmes et les hommes, Taina Bofferding, a présenté le premier rapport d'activités de l'Observatoire de l'Égalité. Le rapport présente l'historique de l'Observatoire, ses missions et activités principales de l'année 2022 et quelques chiffres clés quant à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mis en place par le MEGA depuis 2019, l'Observatoire de l'Égalité permet de visualiser l'égalité entre les femmes et les hommes et son évolution au cours du temps dans différents domaines : la violence domestique, l'emploi, la prise de décision, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, l'éducation et le revenu. Le domaine de la santé suivra en cours d'année 2023.

L'Observatoire répond à trois fonctions principales :

- Fournir des données objectives et fiables pour développer des stratégies politiques
- Soutenir le travail des professionnels du terrain en leur donnant une vue d'ensemble chiffrée
- Suivre et analyser les évolutions en matière d'égalité entre les genres au Luxembourg.

Au cours d'une matinée de discussion au Luxembourg Learning Centrer à Esch-sur-Alzette, deux domaines furent approfondis par le biais de tables rondes avec des experts. Le domaine de l'**éducation** a adressé les inégalités de genre comme le nombre de diplômés plus élevé de femmes que d'hommes, les différences en matière d'études, ainsi que les défis en matière de compétences en ICT (information, communication et technologies) auxquels la société est confrontée. La deuxième table ronde a enchaîné sur le domaine de l'**emploi,** où on observe des ségrégations dans certains secteurs d'activités connaissant soit une prépondérance de femmes salariées ou une prépondérance d'hommes salariés, des inégalités en ce qui concerne le vécu de l'équilibre vie professionnelle / vie privée et une sous-représentation des femmes dans les positions de prise de décision.

Pour plus d'informations :
https://mega.public.lu/fr/publications/publicationsministere/2023/observatoire-de-l-egalite-rapport-d-activites-2022.html

Girls Foot Day 2023

En date du 2 juillet 2023, la ministre de l'Egalité entre les femmes et les hommes, Taina Bofferding, s'est rendue à Monnerich pour la remise des médailles aux 160 participantes du « Girls Foot Day » organisée par la FLF en collaboration avec le MEGA.

Compte tenu du fait que le football est aujourd'hui encore majoritairement dominé par les garçons et les hommes, le « Girls Foot Day » est un élément-clé de la stratégie de la FLF visant à poursuivre le développement et la popularisation du football féminin, en particulier pour les filles et les femmes.

Le « Girls Foot Day 2023 » a offert aux filles la possibilité de mieux connaître le football et de s'enthousiasmer pour ce sport à travers différentes activités, comme des jeux sous la forme d'un festi-foot et différents ateliers de football dans un cadre rassurant. En outre, les jeunes talents ont eu l'occasion de jouer avec les "Lionnes rouges", des joueuses de l'équipe nationale féminine.

MEGA-Rallye : La parole aux jeunes !

En date du 5 juillet 2023, la ministre de l'Egalité entre les femmes et les hommes Taina Bofferding a assisté à la première édition du « MEGA-Rallye » organisé par le MEGA qui a réuni trois lycées d'Esch-sur-Alzette. Favorisant une approche interactive et participative, le MEGA-Rallye a permis à 9 classes de s'échanger autour des thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes et les genres.

Chaque lycée a eu la possibilité de sélectionner au préalable une classe « hôte » qui avait comme mission de mettre en place des ateliers de sensibilisation. Afin de transmettre leurs idées, les élèves ont eu recours entre autres à des présentations interactives, des sketchs ou encore des galeries d'images. En parallèle, deux classes « explorateurs » ont été désignées par lycée, et celles-ci se sont rendu dans les deux autres lycées afin de découvrir et vivre ces ateliers de sensibilisation proposés par leurs pairs.

Ces ateliers ont permis à 200 élèves de 6e et de 5e du Lycée de Garçons Esch, du Lycée Hubert Clément et du Lycée Technique de Lallange de découvrir - selon le principe du « peer-to-peer » - de nouveaux sujets liés à l'égalité, de s'échanger aux thématiques du « sexisme dans les médias », du « gender-marketing », des « stéréotypes dans les jeux vidéo » ou encore du « sexisme et des stéréotypes dans le monde sportif ».

MEGA-DELEGATES

En date du 7 juillet 2023, la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes Taina Bofferding avait convié les délégué-e-s à l'égalité du secteur public étatique et communal (DEG) à la présentation d'un nouvel outil d'information et d'échange mis à leur disposition pour le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes (MEGA).

A cette occasion, la ministre a exprimé sa reconnaissance envers les délégué-e-s pour leur engagement et leurs efforts continus pour promouvoir l'égalité des genres à tous les niveaux. Elle a souligné que leur travail a contribué à accomplir des avancées significatives dans la lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le genre.

Le coffre magique au Parc Merveilleux

En date du 26 juillet 2023, Taina Bofferding, ministre de l'Egalité entre les femmes et les hommes, a inauguré le nouveau chalet appelé « Le coffre magique » au Parc Merveilleux, en présence de représentants de la commune de Bettembourg et de l'Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés (APEMH).

Cette maisonnette enchantée se base sur l'ouvrage éponyme « D'Zaubertru », édité en 2022 par le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes en vue de thématiser l'égalité des genres de manière ludique et de contrecarrer le risque d'oubli des mérites des mouvements féministes.

Rock de Rack 2023

Cf page 17

Soirée Violence interculturelle

En date du 2 décembre 2023, le MEGA, en collaboration avec le Centre culturel Altrimenti, le CLAE, la FMPO et la SIS « Voix solidaires » a organisé une soirée interculturelle sur le sujet de la violence domestique.

Lors de cette soirée, le public a assisté à :

- une lecture de témoignages écrits des victimes de violence domestique (Les victimes ont rédigé ces textes dans le cadre d'un atelier d'écriture dirigé par Pascale Zaourou)
- une représentation du Théâtre-Forum sur la violence domestique du MEGA
- l'affichage de l'exposition « Derrière les chiffres » de la FMPO

Cette soirée a eu lieu dans la salle du centre culturel « Altrimenti ».

2. Manifestations patronnées par le ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes

Fraen am Sport

Le 13 mars, le MEGA a patronné l'événement sur le sujet des "Femmes dans le sport" de la commune de Steinfort. La ministre et l'équipe du ministère ont participé à la projection du film "Um Ball" et à une table ronde consacrée au sport féminin sur invitation de la commune de Steinfort.

Pour plus d'informations : https://www.steinfort.lu/actualites/actualite/2023/02/fraen-am-sport

Symposium "Women in Sports"

Le symposium "Women in Sports" offre une plateforme d'échange pour des opinions et idées, des bonnes pratiques, des constats scientifiques et expériences personnelles, en vue d'exploiter pleinement le potentiel d'athlètes et entraîneurs féminines et de tracer la voie vers un paysage sportif plus inclusif au Luxembourg.

À travers des ateliers interactifs, des groupes de discussion et des études de cas, les participant·e·s auront l'opportunité de bénéficier des expériences d'expert·e·s luxembourgeois·es et internationaux·ales.

Pour plus d'informations :
https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites.gouv_msp%2Bfr%2Bactualites%2B2023%2B08-aout%2Bsymposium-women-in-sports.html

Hexen & Legenden à Steinfort

Le MEGA a patronné l'événement « Hexen & Legenden » en 2023. La soirée s'est déroulé dans le cadre des festivités de la commune de Steinfort pour Halloween.

Représentation théâtrale « Théâtre-Forum – Violence Domestique » à Holzem

Les communes de Mamer, Steinfort et Strassen ont organisé une représentation théâtrale du « Théâtre-Forum – Violence Domestique » à Holzem le 1 décembre 2023.

Comme la lutte contre la violence domestique nécessite une approche multidimensionnelle, le MEGA a lancé ensemble avec l'Ecole du théâtre un nouveau projet de prévention en matière de violence domestique pour informer, et outiller au niveau communal ou local la population en

différentes langues (luxembourgeois, français, allemand ou anglais) pour lui permettre d'agir le plus en amont possible de situation de violence domestique.

L'objectif de ce projet de théâtre forum est de dé-tabouiser et dé-stigmatiser la violence domestique, de sensibiliser à l'égalité entre les femmes et les hommes et d'informer sur l'existence des dispositions légales et règlementaires sanctionnant la violence domestique au Luxembourg, ainsi que sur les acteurs de terrain et le réseau de soutien existant. Il est également fait appel au civisme des gens. L'approche participative du théâtre forum et la mise en scène de différentes situations de violence domestique permettent d'atteindre ces objectifs et de présenter les multiples visages de la violence domestique. Le public est invité à prendre un rôle actif et à s'exprimer sur le sujet.

Patronage du « Broschtkriibslaaf »

Patronage du Zonta Club Réunis du Luxembourg - la conférence biennale du District 27

3. Publications

L'Egalité entre les genres – un enjeu stratégique pour votre entreprise

En date du 22 février, le MEGA et le Ministère du Travail de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire ont publié la nouvelle brochure « L'Egalité entre les genres – un enjeu stratégique pour votre entreprise ».

Les petites et moyennes entreprises (PME), comptant quelque 32 000 entreprises et employant actuellement près de 210 000 personnes, représentent un peu plus de cinquante-cinq pour cent de l'emploi intérieur du Luxembourg. En cela, elles constituent un pilier décisif pour mettre en lumière les bienfaits de l'égalité entre les genres sur le marché de l'emploi et partant favoriser l'innovation sociale.

Pour plus d'informations : https://actionspositives.lu/nouvellebrochuregalite/

Rapport du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence de l'année 2022

Au Luxembourg, la violence domestique reste une réalité quotidienne, malgré les efforts déployés au cours des 20 années passées, depuis l'entrée en vigueur de la législation introduisant le mécanisme de l'expulsion du domicile des auteurs.

Depuis 2003, le Luxembourg s'est doté d'un réseau d'acteurs professionnels et d'une chaine d'intervention assurant une prise en charge globale des victimes et auteurs de violence domestique ainsi que l'information et la sensibilisation du grand public.

Le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence (ci-après « Comité ») constitue une des pierres angulaires du dispositif en place pour soutenir toute personne qui subit de la violence, qui a recours à la violence ou qui est témoin de violence : briser le cycle de la violence est et restera l'objectif commun.

En date du 21 juin 2023, la ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes Taina Bofferding, a présenté à la presse le rapport du Comité de l'année 2022.

Le rapport contient un recueil des statistiques présentées en matière de violence domestique par les différentes instances représentées au sein du Comité, à savoir le Parquet auprès des Tribunaux d'arrondissement de Luxembourg et de Diekirch, la Police Grand-Ducale, les services d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD, PSYea et ALTERNATIVES) ainsi que le service prenant en charge les auteurs de violence domestique (Riicht Eraus).

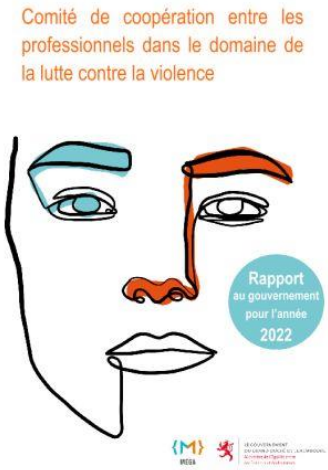

Pour plus d'informations :
https://mega.public.lu/fr/publications/publicationsministere/2023/raport-violence-2022.html

E. Observatoire de l'Égalité

Extension et consolidation de l'Observatoire de l'Egalité

L' Observatoire de l'Egalité[9], un outil du Ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes, répond à trois fonctions principales :

- fournir des données objectives sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour développer des stratégies politiques
- soutenir le travail des professionnels du terrain en leur donnant une vue d'ensemble chiffrée
- suivre et analyser les évolutions de la situation

Un site web reflétant les (in)égalités dans sept domaines prioritaires

L'Observatoire est constitué de 2 volets : une base de données composé dorénavant de plus que 450 indicateurs et un **site web** (www.observatoire-egalite.lu) destiné au public. Dans la mesure du possible, une approche intersectionnelle est présentée, en ne ventilant les données pas uniquement par sexe, mais également par d'autres facteurs tels que l'âge, la nationalité, le degré d'éducation, pour n'en citer que quelques-uns.

En 2023 ont été publiés les domaines de l'éducation, du revenu et de la santé, achevant ainsi la structure de l'Observatoire telle qu'initialement prévue. Les données pour les autres domaines déjà publiés précédemment ont été mises à jour.

Les inégalités au niveau de l'éducation se répercutent entre autres au niveau du choix ainsi que de la longueur des études. Pour ne citer qu'un exemple, le nombre de femmes diplômées (niveau master) est supérieur à celui des hommes diplômés, tandis que l'inverse est le cas au niveau

[9] https://observatoire-egalite.lu/

doctorat. Quant aux compétences des jeunes de 15 ans, elles sont insuffisantes en lecture et en sciences pour les garçons alors qu'elles le sont en mathématiques pour les filles.

Au niveau du revenu, le gender pay gap, basé sur le salaire horaire, est de -0,2 (en 2021), ce qui veut dire que le salaire horaire moyen des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes. Cependant, cette image ne se présente pas pour le salaire annuel moyen dans lequel découlent les bonis.

Quant au domaine de la santé, les femmes et les hommes ne sont pas égaux face aux questions de la prévention, des diagnostics ou encore des traitements. Les femmes et les hommes ne souffrent pas seulement de maladies différentes, mais ressentent autrement leurs maladies et les souffrances y liées. Les femmes sont généralement plus attentives à leur état de santé par rapport aux hommes et elles sont plus proches du système de soin de santé, y inclues des mesures de prévention. Les indicateurs dans le domaine de la santé mettent en évidence des inégalités entre les sexes en ce qui concerne l'état de santé, les soins de santé, les déterminants de la santé, les incapacités de travail et la mortalité et constituent ainsi des outils d'analyse pour identifier des actions spécifiques qui s'imposent en matière d'égalité entre les sexes dans le domaine de la santé.

L'Observatoire contient donc dorénavant des indicateurs dans les 7 domaines suivants :

- la violence domestique
- l'emploi
- la prise de décision
- l'équilibre vie professionnelle/vie privée
- l'éducation
- le revenu
- la santé

Par ailleurs, dans un souci d'amélioration continue de l'Observatoire, un projet d'harmonisation des indicateurs relatifs à la violence domestique a été entamé. Cet exercice se poursuivra en 2024, et sera de plus appliqué à l'ensemble des indicateurs de l'Observatoire.

V. Activités du ministère de l'Egalité entre les femmes et les hommes au niveau européen et international

A. CSW ONU

Du 6 au 8 mars 2023, la ministre de l'Egalité entre les femmes et les hommes a assisté à la 67ème session de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations Unies à New York.

La CSW est le rendez-vous annuel pour les acteurs et actrices politiques pour discuter la situation et l'évolution des droits des femmes et de l'égalité dans le monde.

En 2023, le thème prioritaire était l'égalité numérique. Taina Bofferding s'est concertée avec ses homologues de l'Union européenne sur la lutte contre les nouvelles formes de violence basée sur le genre que la digitalisation risque de proliférer. L'enjeu majeur de la transition vers l'ère digitale est de faire du numérique une chance pour toutes et tous.

La ministre luxembourgeoise a également participé à une table-ronde sur les bonnes pratiques pour surmonter les obstacles et réduire la fracture économique entre les sexes.

La délégation luxembourgeoise a été reçue par la directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes Anita Bhatia pour un échange sur les travaux en cours et les défis respectifs en matière d'égalité et de droit des femmes.

Dans ce contexte, Anita Bhatia a remercié le Luxembourg pour la coopération de longue date en faveur du respect des droits de toutes les femmes, qui a été renforcée en 2022 grâce à la signature du premier accord cadre avec ONU Femmes.

La ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes Taina Bofferding est intervenue au débat sur le thème "Femmes, paix et sécurité" à l'approche du 25e anniversaire de la résolution 1325 des Nations unies et a assisté à une réunion de concertation des ministres germanophones en charge de l'égalité. L'échange de vues portait principalement sur les conséquences de la digitalisation sur l'égalité.

Finalement Taina Bofferding a prononcé les mots de clôture d'un échange de haut niveau sur la polio avec comme thème "Gender equality: the key to protecting every child from vaccine preventable diseases for a healthier, safer and more equitable world". Lors d'un autre side-event, co-organisé par le FNUAP et le Luxembourg, la ministre a finalement souligné l'importance de mettre les solutions innovatives et digitales au service d'une éducation sexuelle efficace.

B. Réunions du groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre (High Level Group)

Le groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre s'est réuni une première fois en date du 2 et 3 février 2023 à Stockholm sur invitation de la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne.

Les réflexions ont notamment porté sur l'autonomisation économique des femmes avec entre autres une discussion sur la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée,

les recommandations du Conseil de l'Union européenne sur les objectifs de Barcelone 2030, la directive relative à des mesures contraignantes en matière de transparence des rémunérations ainsi que les propositions en vue de normes contraignantes pour les organismes de promotion de l'égalité de traitement.

Un autre point à l'ordre du jour de cette réunion de haut niveau fût le combat contre la violence basée sur le genre avec un aperçu sur la nouvelle initiative législative en la matière, les prochaines recommandations sur les procédures préjudiciables et l'adhésion de l'Union européenne à la Convention d'Istanbul.

Des échanges ont également eu lieu sur les programmes d'apprentissage mutuels qui sont régulièrement organisés durant l'année par les différents États membres de l'Union européenne et il a par ailleurs été discuté sur les aspects internationaux de l'égalité des genres (le Forum Génération Égalité, la 67ème édition de la Commission de la Condition de la Femme de l'ONU et le G7).

En date du 6 et 7 septembre 2023 le groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre s'est réuni une deuxième fois à Madrid sur invitation de la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne.

Les principales discussions à l'ordre du jour étaient portées vers les façons de prospérer dans une économie égalitaire des genres avec un focus sur la directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la campagne sur les stéréotypes de genres et la directive sur la transparence des rémunérations.

Un autre point important concernait l'égalité entre les genres et les soins en vue d'aller vers des stratégies de soins systémiques.

Aussi il a été fait un bilan des programmes d'apprentissage mutuels ayant eu lieu en 2023 et il a été discuté sur les programmes à venir pour 2024 en ce compris une discussion sur la proposition de directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
Un autre focus a été mis sur la promotion de l'égalité des genres et les droits des femmes dans le monde (le Forum Génération Égalité, la 68ème édition de la Commission de la Condition de la Femme de l'ONU et le G7).

C. Comité Consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Le comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes a pour tâche d'aider la Commission européenne dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des actions visant à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Pour ce faire, il favorise l'échange d'expériences, de politiques et de pratiques pertinentes entre les pays de l'UE et les diverses parties intéressées.

Le comité comprend 70 membres dont le mandat a une durée de trois ans, renouvelable. Il est composé:

- d'un représentant par pays de l'UE désigné par son gouvernement et émanant d'un ministère ou service gouvernemental chargé de promouvoir l'égalité des chances,

- d'un représentant par pays de l'UE nommé par la Commission sur proposition de l'organisme intéressé et sélectionné parmi les membres d'un comité ou organisme national chargé de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes,
- de sept membres représentant les organisations d'employeurs au niveau de l'UE, et
- de sept membres représentant les organisations de salariés au niveau de l'UE.

Le ministère de l'Égalité des genres et de la Diversité luxembourgeois y est représenté par un fonctionnaire qui a assisté aux deux réunions organisées sous format hybride en 2023 (31 mai 2023 et 7 décembre 2023). A l'occasion de la réunion du 7 décembre 2023, le ministère a annoncé sa participation au groupe de travail pour formuler une opinion sur le thème de la santé et de l'égalité qui a commencé ses travaux en janvier 2024.

D. Conseil de l'Europe

La Commission de l'Egalité de genre du Conseil de l'Europe a siégé à deux reprises en 2023, à savoir du 22 au 24 mai et du 14 au 16 novembre. Pour la première fois depuis sa création, cette commission est présidée par un représentant luxembourgeois du MEGA.

La réunion de mai a été partiellement sous le signe d'une visite de travail organisée en coopération avec la représentation permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, La ministre Taina Bofferding s'est rendue le 24 mai 2023 à Strasbourg au Conseil de l'Europe et à la Cour européenne des Droits de l'Homme. L'objectif de cette visite a été de s'informer sur l'état des droits des femmes en Europe, surtout dans l'optique des crises liées à l'après-COVID19 et la guerre en Ukraine ayant provoqué des flux migratoires de l'Ukraine vers l'Europe, dont la grande majorité sont des filles et des femmes.

Dans un premier échange de vue, la ministre a rencontré Mme Dunja Mijatovic, Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, pour discuter la situation des Droits de l'Homme en Europe durant et après la crise liée à la COVID19. La commissaire a notamment évoqué la montée des cas de violences à l'égard des filles et des femmes, les difficultés d'accès à la justice pour les femmes ou encore les mesures imposées par les gouvernements pour endiguer la crise sanitaire ayant défiés l'Etat de droit et les libertés fondamentales partout en Europe. Tous ces faits ont interpellé le Conseil de l'Europe, une organisation intergouvernementale qui s'engage depuis 1949 pour les valeurs de la liberté, de la démocratie et pour les Droits de l'Homme.

« Les droits des femmes font partie intégrante des droits de l'Homme » a clarifié la ministre Bofferding. *« Voilà pourquoi, je suis de près les travaux du Conseil de l'Europe qui représentent pour moi un repère inestimable quand il s'agit de concevoir nos politiques de lutte pour les droits de l'Homme, et pour les droits des femmes en particulier. Dans ce contexte, c'est surtout la Convention d'Istanbul qui revêt une importance particulière et qui nous a incité à intensifier nos efforts d'ores et déjà substantiels pour protéger les filles et les femmes contre les différentes formes de violence. »*

La ministre de l'Egalité a ensuite été reçue par une délégation de la Cour européenne des Droits de l'Homme pour se renseigner sur les dossiers traités et tranchés par la Cour relatifs à la thématique de l'égalité de genre et sur le ratio entre femmes et hommes par rapport au nombre des plaintes déposées et reçues par la Cour. Dans ce contexte, la ministre a précisé que « *la Convention européenne des droits de l'Homme est l'instrument juridique international par excellence pour protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en permettant un contrôle judiciaire du respect de ces droits individuels. La Convention se réfère à la Déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par l'Assemblée générale des Nations*

Unies le 10 décembre 1948. C'est notamment l'article 14 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme[10] *qui représente une des dispositions légales les plus importantes pour la sauvegarde des droits de l'Homme en Europe et dans le monde entier. C'est par rapport à cet article que les Etats parties doivent être mesurés dans leurs efforts de lutter activement contre toutes formes de discrimination.* »

Un dernier échange de vue a eu lieu avec les membres de la Commission de l'Egalité de genre du Conseil de l'Europe pour discuter notamment du bilan de la campagne d'information et de sensibilisation intitulée « Sexismus : Erkenn et. Schwätz et un. Stopp et ! » lancée en novembre 2022 au Luxembourg pour s'étirer dans l'année 2023. Pour la réalisation de cette campagne, le ministère de l'Egalité s'est servi des outils mis à disposition par la campagne « Campagne Sexisme: Vois-le, Dis-le, Stoppons-le! » du Conseil de l'Europe pour les adapter au contexte luxembourgeois. La campagne a eu comme objectifs de fournir une définition du sexisme, de montrer ses différentes facettes et d'inciter à des changements de comportement. A l'issue de la visite ministérielle, l'Ambassadeur Monsieur Patrick Engelberg a invité tous les membres, observateurs et invités à la réunion plénière de la Commission de l'Egalité de genre à une grande réception en présence de personnalités du Conseil de l'Europe et du corps diplomatique.

E. Conférences

Participation à la conférence annuelle de FemCities à Ljubljana (Slovénie), 2-3 mars 2023

OECD: Working Party on Gender Mainstreaming and Governance, décembre 2023

OECD: Girls in STEAM, Madrid, décembre 2023

[10] Article 14 (interdiction de la discrimination) de la Convention Européenne des Droits de l'Homme du 4 novembre 1950 : « 1. La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. 2. Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination de la part d'une autorité publique quelle qu'elle soit fondée notamment sur les motifs mentionnés au paragraphe 1. »